BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 18 décembre 2014 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre NOR: JUSF1430455A

La directrice interrégionale, Mireille STISSI,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat;
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE

Article 1

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre, les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - Syndicat National des Psychologues (SNP)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Tarik ZAIL	Mme Fatima LAASSIBA

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ):

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jacky PERRAUT	Mme Aude SALVUCCI
M. Thierry TAME	M. Slimane HNIENE

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Philippe AYMARD	M. Eric SAENZ
Mme Hélène FRISCHETEAU	M. Laurent TISSIER
M. Pierre DINET	M. Cédric SOLTANI
Mme Françoise DUCROT RAFFARD	M. Gilles BERRUER
Mme Christine MUNIER	Mme Cindy KHIEL

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA-SPJJ) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Annie GASTON	Mme Geneviève DE RIVIERE
Mme Sophie VOULANA	Mme Marion COSSARD

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 décembre 2014.

La directrice interrégionale de la PJJ Grand Centre,

Mireille STISSI